

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE  
DU 15 DECEMBRE 2018**

**Réunie  
Au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)  
1, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS**

Etaient présents :

REPRESENTANTS DES CLUBS

AIN	BOUILLARD C.
AISNE	KANDOUSSI Y.
ALLIER	DULIGNER R. - PAUL P.
ALPES DE HAUTE PROVENCE	TOUATI M.
ALPES (HAUTES)	NAGEL B.
ALPES MARITIMES	PERONNET D. - LECOMPTE R. - BELFIORE L. - DUCHAINE X.
ARDENNES	DEHAS H.
ARIEGE	CADENAT J.L.
AUBE	BOUZRAR C. - BOUZRAR M.
AUDE	TRIAY J.M. - RAYNAUD C.
AVEYRON	BLAISE P.
BELFORT (TERRITOIRE)	SIBRE M.
BOUCHES DU RHONE	FARRUGIA C.
CALVADOS	BENAZZI K. - DIGNOIRE P. - VASTEL C.
CHARENTE	GUEDJALI J-M.- MECHAIN G
CHARENTE MARITIME	GEORGEON A. - DJEDDI J.
CHER	BOUCHAIB P. - AKRAM N.
CORREZE	POUPEE J.
CORSE	FERACCI J-M.
COTE D'OR	FOISA. - RAVASSAUD R. - PARISOT V.
COTES D'ARMOR	KERGUELEN M.T - PETAGNA M.
DEUX SEVRES	BRESSY F.
DORDOGNE	LESPINASSE C. - ARMAGHANIAN C.
DOUBS	TRUCHI R. - BOBILLIER J-P. - HUG Y.
DROME ARDECHE	CONDOR A. - LIARD T.
ESSONNE	DALLERAC F. - LAGAUCHE H. - MICHEL S.- TAILLARD S. -
LECINA J.	
EURE	THILLIEZ P. - PAJANIANDY G. - ALVES PIRES A. - GOULE V.
EURE ET LOIR	VAYER A. - BEAUJEAN D.
FINISTERE	ROUDOT P.
GARD	GOUTTENOIRE C. - ADOLPHE O. - HERNAEZ G.
GERS	LEZE P.
GIRONDE	LESCALIER J.C. - SAL A.A. - GUILLAUD S. - OLIVIE J.
GUADELOUPE	LUTIN E.
GUYANE	CEBRET F.
HAUTS DE SEINE	PERBAL J. - LECAPLAIN G.- CARBONNIER J.
HERAULT	SEBBAK F. - DEBACK R.- BERGE S.
ILLE ET VILAINE	GAUTIER C. - GAUTIER G.
INDRE	AUCLERT A. - PAUDAT A.
INDRE ET LOIRE	CHEREAU F. - CHEREAU P. - DEMANGEOT H.
ISERE	LOMBARDI T.- BENALI N. - PHAN NHUAN D.
JURA	PETITJEAN R.
LANDES	ORTEGA R.
LOIR ET CHER	MARMION C.
LOIRE	DREISSIA B.- REYMOND J.J.
LOIRE ATLANTIQUE	CHEVALIER M. - PACAUD J.C. - VIGNERON J.P - BAHOLET M.

LOIRET	DIQUELOU A. – BAILLON P. – DELAS A.
LOT	DELPEYROUX P.
LOT ET GARONNE	CESARO F. – SIGNAT P.
MAINE ET LOIRE	CAHIER D. – CHERKIT P.
MANCHE	BOUILLET P. – DUHEM M.
MARNE	BOBLIQUE J. M. – GAGNEUR M.
MARNE (HAUTE)	LEBERT C.
MARTINIQUE	SORRENTE S.
MAYENNE	MAUNIT X. – GARNIER S.
MEURTHE ET MOSELLE	VOIRIN J-M. – FLEURANT P.
MEUSE	MEXIQUE E. – MEXIQUE S.
MORBIHAN	CASTIGLIONE P. – METTLER D. – KERVADOU E.
MOSELLE	DIDIER J. – BELRHITI C. – BURGER J-B.
NIEVRE	DUCROT R.
NORD	LAMARQUE G. – LEGRAND J.C. – VERFAILLIE B. – LOPEZ M.
OISE	ABOUBEKER A. – MENARD A. – BAPTISTE C.
ORNE	LAFONT G
PARIS	BOULET P. – BOUCHET F. – BASCUNANA M. – GASLONDE J-C.
PAS DE CALAIS	MENANT R. – RUQUOIS P.
PUY DE DÔME	BRECHARD VERGES E. – BLANC S.
PYRENEES (HAUTES)	BOUDOU P. – DELPRAT S.
PYRENEES ORIENTALES	PETIAU J-M. – COSTER F.
REUNION	PEPIN A.
RHIN (BAS)	GOETZ J. – SCHOTT G. – KRUMM E. – ROEHRIG B.
RHIN (HAUT)	BAUMANN Y. – LAUFFENBURGER P. – ARSLAN S.
RHONE	BRACCHI J. – ACHACHE A. – BEZRICHE D.
SAONE (HAUTE)	HAVEZ J-L.
SARTHE	PROVOST M. – LHOMMEAU P.
SAVOIE	BRAILLON D. – OZIOL J. – SAINT PATRICE K.
SAVOIE (HAUTE)	DUMONT G.. – BUSCEMI S. – ZHAO Y.
SEINE ET MARNE	SEGUI F. – CLAUSE C. – PUISSANT D. – SUDORRUSLAN R.
SEINE MARITIME	BONNET F. – CLAIN J-P. – CHORFI B. – DENISE D.
SEINE ST DENIS	LEPRINCE P. – MURDAY B.
SOMME	CASSETTA D. – DHERBECOURT P.
TARN	CAUQUIL J.P. – CHIESA M.
TARN ET GARONNE	BOSREDON G. – FAU R.
VAL D'OISE	DERVEAUX P., MOREL J. – DUGAUQUIER X. – PERRIN D. –
GUERINON J-C.	
VAL DE MARNE	MANIEY G.- LEPAON P. – MOREL J-L. – FRIGOUT J. – BANCEL
P.	
VAR	GUILLOT P. – LARIOS S. – ROSADINI P. – PIOPPA CIACERI F.
VAUCLUSE	BOULESNANE A. – ALDEGUER E.
VENDEE	GAUBARD S. – CANTIN J.M
VIENNE	BEZOT M. – GOUIN P.
VIENNE (HAUTE)	DEMAISON D.
VOSGES	VOIRIN A. – MARCELIN D.
YONNE	VENET G. – BAUDEL S.
YVELINES	PONTABRI P. – MESLIN E. – BLANCKART J – FABRE M.

Le Secrétaire Général, M. ALVES PIRES Alcino, ouvre l'Assemblée Générale à 10h00, en souhaitant la bienvenue aux représentants élus des clubs.

1.

#### ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

---

Le président, M. DIDIER Francis, souhaite la bienvenue et de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres de l'Assemblée Générale.

2.

#### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2017

---

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

En l'absence de remarque et après en avoir délibéré, l'assemblée générale, adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2017.

#### Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

3.

#### RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

---

#### Présentation : M. DIDIER Francis, Président :

Chaque année, le nombre de licences au sein de la fédération oscille autour de 250 000. La saison précédente, une légère baisse du nombre de licences a été enregistrée. Cette diminution est liée à la situation du Wushu dont la situation est désormais stabilisée.

Les licenciés se répartissent comme suit : 200 000 en karaté et 50 000 dans les disciplines associées.

La prise de licence en ligne a considérablement évolué. Les clubs qui recourent à cette modalité de prise de licence peuvent également modifier les informations relatives à leur association (adresse/ instances dirigeantes).

La base de données GOAL, qui est gérée par Orange Business Services, est le programme informatique qui gère les licences. La fédération est en constante évolution sur cette base de données.

Les développements les plus notables pour la saison écoulée sont les suivants : le paiement par carte bleue, les prélèvements pour les licences en ligne ont lieu un mois et demie après la prise de licence, la création d'un trombinoscope des licenciés d'un club.

Concernant la situation immobilière de la Fédération, le Président rappelle que le siège fédéral a été acheté en 2006, en contractant un crédit bancaire de 1 300 000 €. Il reste 3 ans pour couvrir ces engagements. 2021 marquera la fin du crédit bancaire.

En outre, la Fédération avait acheté à la copropriété un espace vide de 60 m<sup>2</sup> à l'entrée du parking. Cette nouvelle salle de réunion est désormais finalisée et utilisable.

Le centre national d'entraînement a été réalisé il y a déjà 4 ans, et financé par des fonds d'Etat du CNDS et de la Région Languedoc Roussillon selon la répartition suivante :

- CNDS : 325 580 €
- Région : 230 000 €

La Région Languedoc Roussillon a également financé à hauteur de 30 000 € l'agrandissement de la salle de réunion supplémentaire. Rappelons que cet agrandissement a été réalisé pour 150 000 € dont 120 000 € de fonds propres.

La Fédération a également contracté un crédit bancaire de 1 300 000 € sur 15 ans, dont le remboursement s'élève à 116 078 € par an, ce qui équivaut au montant du loyer qui était consenti pour les anciens locaux.

Le centre national est aujourd'hui occupé à 100% de ses possibilités.

Le karaté étant entré dans l'ère olympique, le haut niveau doit s'attendre à entreprendre un parcours ardu.

La sélection des athlètes pour les Jeux se fera en 4 étapes (dont seules les 2 premières concernent le karaté français).

La première étape qui est liée au classement mondial (nommé Standing olympique pour cette occasion) a débuté le 2 juillet 2018 et se terminera le 6 avril 2020. Elle permettra de qualifier les 4 athlètes par catégories olympiques en fonction de leur classement à la « standing olympique ». Ce classement tiendra compte du nombre de points accumulés par les athlètes en participant et en performant lors des championnats du monde, des championnats continentaux et des 7 Open Premier League de la WKF (Paris, Dubaï, Rabat, Shanghai, Tokyo, Moscou et Madrid).

Les points marqués sur les compétitions auront un coefficient différent selon leur catégorie : 6 pour les championnats continentaux (Europe), et les Premier League, 12 pour les championnats du Monde.

Les athlètes non-qualifiés lors de cette première étape pourront tenter de se qualifier lors du tournoi de qualification olympique (TQO) qui constitue la seconde étape.

Celui-ci sera organisé en France les 8, 9 et 10 mai 2020.

Dès à présent, la Fédération entame aux côtés de la Fédération mondiale les négociations avec le Comité d'organisation de Paris 2024, dont le Président est Tony Estanguet. Certains sports ont déjà annoncé leur candidature pour rejoindre le programme. Nous pouvons cependant considérer que les sports ayant intégré le programme dès Tokyo auront une

longueur d'avance. Il faut toutefois continuer à être innovant et placer l'athlète au cœur du programme. Il faut également intégrer que le temps de décision au CIO est d'environ 7-8 ans.

Concernant la nouvelle gouvernance du sport, il a été annoncé que le CNDS disparaissait, ce qui est désormais acquis. Il sera remplacé par la nouvelle Agence nationale du sport sous forme d'un Groupement d'intérêt public géré comme suit :

- 30% Etat
- 30% CNOSF
- 30% Collectivité territoriale
- 10% Monde économique

Les fédérations, parmi lesquelles la FFK, iront défendre leur convention d'objectif pour le haut niveau et le développement devant cette agence.

Il semblerait également qu'elle devienne l'interlocuteur des fédérations concernant le financement des Ligues Régionales qui devrait se faire de l'Agence vers la fédération qui rétrocédera aux Ligues Régionales sous condition de respecter le plan de développement de la fédération.

Ce changement de fonctionnement annonce une baisse drastique des subventions.

A priori, si l'agence n'est pas effective au 1<sup>er</sup> mars 2019, le plan de financement du CNDS devrait être prolongé jusqu'en septembre 2019.

Autre point important de cette nouvelle gouvernance, il s'agit de la volonté de l'Etat de mettre en place l'élection du Conseil d'Administration des fédérations par les clubs. Si la date précise de mise en place de cette mesure n'est pas encore arrêtée, en tout état de cause, il conviendra de s'y préparer en procédant à des modifications statutaires, notamment en conditionnant l'éligibilité à ces postes à la possession de 4 licences consécutives, afin que ceux qui se présentent au Conseil d'Administration de la fédération puissent justifier de leur connaissance de la fédération

Le vote électronique par les clubs ne présume pas une très forte participation comme en ont témoigné certaines fédérations ayant déjà mis en place ce système.

Une autre annonce inquiète les fédérations, celle de la suppression de 1600 postes de cadres d'Etat. Il semblerait que ceux-ci seront désormais affectés aux fédérations afin d'être directement rémunérés par celles-ci. Or, il est à craindre que la subvention du ministère des sports ne recouvre pas entièrement ce montant qui sera dès lors à la charge de la fédération. Beaucoup de fédérations espèrent que cette mesure sera reportée afin de pouvoir aborder avec enthousiasme et sérénité les jeux olympiques de 2024.

Le comité d'éthique et de déontologie a été créé à la demande du ministère pour traiter et étudier des situations de conflits d'intérêts ou des faits d'incivilités. Le général Paulus en est le président.

Il ne s'agit pas d'une commission disciplinaire mais d'un organe d'observation et d'analyse qui peut saisir la commission disciplinaire fédérale.

Pour rappel, les commissions disciplinaires instituées au sein des fédérations sont indépendantes. Les membres qui les composent sont extérieurs à la fédération et reconnus pour leurs compétences juridiques.

Concernant le découpage territorial, la fédération a procédé à la création de nouvelles strates territoriales. Elle n'a pas souhaité procéder à des fusions afin de garantir le service de proximité rendus aux clubs.

La fédération a le souci de s'adapter le mieux possible aux préoccupations et spécificités de chaque territoire.

Les anciennes ligues sont donc devenues des zones interdépartementales et les ligues régionales ont été ajoutées. Ces zones interdépartementales peuvent être créées sous forme de délégué adossé à la ligue et sans structure juridique propre.

Ce nouveau découpage territorial a toutefois entraîné beaucoup de difficultés notamment suite à des confusions de rôle de ces organes.

La fédération a notamment reconstitué la ZID Nord Pas de Calais à la demande de ces territoires.

Afin de prévenir les incivilités, la fédération française de karaté a créé un règlement du coaching. Depuis longtemps la fédération préconise la paix lors des compétitions afin d'assurer une belle organisation, une sécurité etc.

Cette prévention des incivilités passe également par les coachs qui ont un devoir d'exemplarité et doivent contribuer à l'éducation des athlètes.

Cette année des séminaires de validation ont été organisés. Une fois que la partie nationale a été organisée, ce dispositif a été étendu à l'ensemble des structures déconcentrées. La fédération a investi dans des boxes à coacher qui ont été envoyés aux 13 ligues régionales afin d'assurer une présentation et une qualité visuelle des compétitions similaires au niveau national.

Concernant le Wushu,, suite à la demande du Président de la Fédération internationale de Wushu, M. Yu, d'avoir une autonomie renforcée pour la discipline wushu (discipline reconnue de haut niveau et sur la shortlist du CIO), le Ministère des sports nous a demandé de constituer un comité national de wushu, élu directement par les clubs de la discipline. Ce comité est constitué au sein de la FFK et dispose d'un budget propre. Le président de ce comité est Max Goutfer. La fédération doit assurer sa mission de service public.

Concernant le logiciel compétition, le service compétition est à votre disposition pour vous aider et encourager à utiliser le logiciel Wynywyg. Des formations pour ce logiciel sont dispensées à la fédération.

Les Ligues Régionales, ZID et Comités Départementaux s'équipent de plus en plus de ce logiciel

Concernant les stages traditionnels ou sportifs, ceux-ci sont organisés par les organismes déconcentrés et subventionnés *a posteriori* par la fédération à hauteur de 500 € par an.

La clôture en baisse du nombre de licenciés pour les arts martiaux vietnamiens s'est confirmée pour la saison 2017/2018. Ils ont clos l'année avec 11 924 licences. Cette discipline a des difficultés à se fédérer du fait de la multiplicité des écoles.

Le membre du CA représentant les AMV a proposé de réintroduire le nom de Viet Vo Dao qui est le nom le plus connu du grand public.

Concernant le Krav Maga, les prochains championnats d'Europe se dérouleront en France

Le Karaté Contact et le Karaté Full Contact continuent de bien se porter puisque nous terminons la saison avec un total de 11 807 licences. Des migrations du karaté vers le karaté contact vers le full contact ont été observés.

Les assises du karaté continuent de se tenir dans les régions. Elles permettent un moment d'échange et d'information entre présidents de clubs, professeurs, instances dirigeantes locales et la fédération française de karaté.

La fédération reste à la disposition des organes déconcentrés pour organiser ces assises du karaté.

M. DREISSIA B (LOIRE) souhaite connaître la situation des demandes de subventions déposée auprès du CNDS formulées pour la saison en cours.

Les informations sur le sujet sont minces mais les organes déconcentrés sont invités à devenir de plus en plus autonomes financièrement.

M. CHARRE ajoute que le CNDS est un établissement public qui existe toujours et doit être remplacé par un groupement d'intérêt public qui aura pour mission de donner les subventions aux organes déconcentrés et en lieu et place du CNDS. Dans le projet de loi de finance qui est présenté ce jour, il est indiqué que les crédits votés pour le CNDS pourront être transférés au GIP jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ainsi, jusqu'à cette date, le CNDS devrait subsister. De plus amples informations devraient être diffusées prochainement.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport moral du Président.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

## 5.

### RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

---

Présentation : M. CHARRE Dominique, Directeur Technique National (DTN) :

Les cadres techniques d'Etat :

S'agissant de la direction technique nationale, la saison 2017-2018 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau cadre, Lionel NARDY, qui a brillamment réussi le concours de professeur de sport.

Une seconde satisfaction réside dans le fait que le candidat arrivé en seconde place à ce même concours était également un candidat préparé par la direction technique nationale. Il s'agit de Cecil BOULESNANE qui a réussi l'exploit de se préparer au concours en six mois. Il a eu de si bons résultats que le jury du concours a décidé de l'inscrire sur une liste complémentaire. Il reste toutefois confiant sur la possibilité de lui faire signer un contrat de droit public en janvier 2019.

Si Cécile BOULESNANE intègre la direction technique nationale, la fédération comptera 18 cadres d'Etat, qui est le nombre maximum de cadre qui lui sera alloué. Un réel effort de formation des sportifs de la fédération a été fait.

Un cadre technique fédéral à temps complet est également au service de la direction technique nationale, il s'agit de Nicolas BOULASSY. Jacques CHARPRENET cadre technique fédéral assiste la direction technique nationale pour les AMV.

En termes financiers, la convention d'objectifs avec le ministère des sports, pour l'année civile 2018, a permis l'attribution à la FFK de deux subventions pour un montant total de 878 546 €. Le budget fédéral se situant autour de 10 ou 11 millions d'euros, la part de subventions n'est pas démesurée.

L'aide de l'Etat au travers du placement des cadres techniques et sportifs auprès de la fédération représentait 1 366 308 € au 7 septembre 2017.

Un total de 750 000 € est affecté au haut-niveau dont 135 000 € ont été accordés pour les aides personnalisées versées par le CNOSF aux sportifs de haut niveau du karaté et 122 000 € affectés au développement fédéral.

L'année prochaine la convention d'objectif sur le développement sera négociée avec l'Etat et la convention d'objectif relative au haut niveau avec le GIP.

#### Les résultats sportifs des équipes de France :

Durant la saison 2017/2018, il y avait 5 compétitions au programme. Il y avait un championnat du monde junior mais pas d'échéance mondiale pour les séniors.

Aux jeux méditerranéens, la France a été deux fois sur le podium.

A Kobé, au Japon, la France a participé aux 10èmes championnats du monde universitaires.

Il est essentiel de souligner que la France ramène toujours des titres. Il s'agira d'un élément qu'il conviendra de souligner lors de la présentation du projet du karaté auprès de Paris 2024 pour intégrer les sports additionnels au programme.

Au-delà de la satisfaction tirée de ces titres, ces résultats appellent deux remarques techniques.

A l'analyse des championnats du monde, il est notable que plus les âges de nos représentants augmentent, plus grande est la densité des résultats obtenus (places de finalistes) et meilleurs sont les résultats (médailles remportées).

Gwendoline PHILIPPE (-61kg) puis Léa AVAZERI (-68kg) ont remporté la médaille d'or et sont devenues championnes du monde de leur catégorie en dominant la compétition.

Ces éléments reflètent un manque de combativité et de réalisme dans la construction technique des jeunes sportifs de haut niveau.

Dans les compétitions internationales, on a souvent vu des français à la peine dans un karaté étrié. Il s'agit d'un manque de proposition sportive.

Concernant les derniers championnats du monde, ceux-ci ont été une déception. Les propositions faites par les sélectionnés n'ont pas toujours été à la hauteur de nos espérances.

Il faut retenir du classement que les trois premiers de 2016 sont restés les mêmes en 2018. La France se maintient sur le podium. Très peu de nations sont dans ce cas-là. La France reste donc une grande nation de karaté. En outre, toutes les nations ont été bousculées mis à part le Japon, l'Iran et la France.

Il est intéressant de retenir que la France revient avec deux titres conquis dans un karaté qui a plu unanimement. Très peu d'équipes ont eu deux titres en combat.

Sur les 10 médailles d'or en individuel combat, 10 nations ont obtenu cette médaille. Les résultats sont donc très éclatés.

Comparativement aux nations concurrentes, la France n'a pas à rougir des résultats obtenus.

Au retour des championnats du monde, Steven DA COSTA est deuxième de la standing dans sa catégorie. En réalité, il est premier puisqu'il appartient à la catégorie des moins de 67 kg qui fusionne les moins de 60 et les moins de 67.

Alexandra FERRACI est sixième de la standing dans sa catégorie. Elle est en pleine ascension.

Au regard de la ranking, Gwendoline PHILPPE et Alysée AGIER étaient placées premières, ce qui permettait d'espérer mieux pour les championnats du Monde, de même que Medhi FILALI qui était deuxième de la ranking. Gwendoline PHILPPE et Alysée AGIER seront d'ailleurs honorées par la WKF lors de l'Open de Paris.

Leila HEURTAULT, Nancy GARCIA et Alexandra RECCHIA ont également des forts potentiels.

140 nations étaient représentées par 14000 sportifs aux championnats du Monde. En individuel, 950 athlètes ont concouru. Il y en aura en tout 80 aux jeux olympiques de Tokyo. Le parcours de qualification pour les jeux olympiques sera extrêmement difficile.

A l'aune des jeux olympiques, la dynamique de groupe n'est pas aisée car les athlètes français sont concurrents dans la plupart des catégories.

Concernant le parcours d'excellence sportive, la France a perdu des élites. Cette perte est notamment due à la dispersion du karaté à l'international.

Un exemple de programme sportif d'un athlète de haut niveau est présenté. A cette occasion, M. VERFAILLIE Bruno et M. ORTEGA Raphael sont remerciés de leur implication dans l'arbitrage international.

De nombreux sportifs se préparent à l'international. Beaucoup de clubs inscrivent leurs athlètes aux compétitions internationales pour qu'ils acquièrent une certaine maturité.

#### Les grades :

La commission spécialisée des dans et grades équivalents a organisé des passages de grades qui ont donné lieu à l'attribution totale de 6674 grades du 1er au 10ème dan ou grade. Cela représente environ 78 000 gradés au 31 août 2018.

Le nombre de représentants délégués au grades va être augmenté.

#### La formation :

En 2017/2018, 1500 personnes ont été formées, toutes formations confondues.

Il faudra réintroduire la technique dans la formation.

Le fait d'avoir voulu distancer le DIF du DAF d'un an a entraîné une perte du nombre de formés. 5040 DAF n'ont pas le DIF parmi lesquels environ 2000 ont eu le DAF durant les quatre dernières années.

Il incombe aux représentants de la fédération d'aller chercher ces DAF pour les inciter à passer le DIF.

La fédération réfléchit à l'élaboration d'un nouveau diplôme ou à la réorganisation du DAF et du DIF qui s'organiseraient sous forme de modules.

La réorganisation territoriale n'est certainement pas neutre quant à la distance qui s'est installée entre le DAF et le DIF.

Le CQP reste la formation phare de la fédération qui permet l'acquisition de compétences plus larges, en adéquation avec le mouvement fédéral et apportant une réelle plus-value au sein des clubs.

Par arrêté du 22 août 2018, a été créé le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », mention « karaté, wushu et disciplines associées ». Il sera mis en place pour la saison prochaine.

Le calendrier des formations continues va se construire, s'affirmer et se densifier au fil des ans.

Concernant le coaching, l'objectif du projet fédéral a été de mettre en place un dispositif pérenne de coaching, structuré et encadré, pour les compétitions nationales de combats.

Les facteurs structurants du projet ont été la mise en place d'un meeting et d'un examen national, la création des cartes coaches personnalisées et la réalisation du manuel du coach.

#### Les disciplines associées :

Il convient de saluer le travail administratif effectué par un cadre d'Etat, Xavier GUICHARD qui a porté l'installation du comité national de wushu.

Sur le plan sportif international, l'équipe de France wushu a obtenu le titre mondial en Taolu dans la catégorie senior avec Léo Benouaich lors des championnats du monde de septembre-octobre 2017 à Kazan. C'est le premier titre mondial obtenu dans cette discipline et cette catégorie.

Les autres disciplines se distinguent également à l'international et peuvent profiter des services constants offerts par la fédération.

M. DIGNOIRE P. (CALVADOS) souligne l'allègement et la simplification des passages de grades qui se ressent plus tard dans la technique.

La fédération évolue en termes d'offre et de diversité sportive ce qui amène également des changements et des modifications des grades. Toutefois, les grades sanctionnent une certaine fidélité à la fédération.

M. POUPEE. J (CORREZE) souhaite saluer la compétence et la qualité des sportifs de haut niveau actuels qu'il juge brillants.

4.

#### RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

##### Présentation : M. ALVES PIRES Alcino, Secrétaire Général :

La saison 2017-2018 a vu la tenue de dix réunions du bureau exécutif fédéral. Le Conseil d'Administration s'est quant à lui réuni à quatre reprises. Ont été abordés à ces réunions plus d'une dizaine de points à l'ordre du jour en moyenne.

L'activité a été dense et les débats fertiles.

Sont présentés les remerciements à l'ensemble des élus fédéraux pour leur mobilisation.

##### Gestion administrative de la fédération :

A ce jour, l'effectif du personnel de la fédération correspond à 37 salariés en équivalent temps plein. Ils sont partagés entre les différents services au siège de la fédération à Montrouge et au Centre National d'Entraînement et de formation à Castelnau-le-Lez.

Il convient de souligner à ce propos la participation du personnel fédéral à toutes les activités liées à la direction technique nationale.

Le bureau exécutif a, comme chaque saison, assuré le suivi des distinctions fédérales, étudié attentivement les dossiers de demandes de dérogations et de mise en œuvre des procédures relatives au défaut de paiement de la cotisation fédérale ou des licences.

L'évolution mensuelle des licences fait l'objet d'un suivi attentif lors de chacune des réunions du conseil d'administration ou du bureau exécutif fédéral.

De manière plus habituelle, les élus ont régulièrement contrôlé l'exécution du budget de la fédération qui sera détaillé ultérieurement par le Trésorier général, Philippe BOULET.

Point d'étape sur les travaux réalisés, une fois n'est pas coutume la fédération a fait l'objet de transformations. Les bureaux de la fédération ont été réaménagés, plus particulièrement les salles de réunion. Ainsi, l'aménagement du vide sous la fédération en salle de réunion a été finalisé, laissant place à une salle de réunion supplémentaire.

##### Finalisation du découpage territorial :

Ce rapport d'activité ne peut faire l'économie de revenir quelque peu sur la réforme territoriale qui a animé la fédération depuis la saison 2016-2017.

Le découpage territorial de la fédération, issu de la réforme statutaire de septembre 2016, a mis en place trois niveaux de représentation. Dans les territoires, la fédération se compose désormais de ligues régionales, de zones interdépartementales et de comités départementaux qui sont des organismes territoriaux déconcentrés de la FFK.

Si la saison 2016-2017, a été l'année de la mise en place de cette réforme territoriale, la saison qui s'est achevée a, quant à elle, permis la finalisation et les derniers ajustements de ce nouveau découpage.

Ce chantier a été considérable. Il a introduit de nombreux changements dans l'organisation et le fonctionnement des structures déconcentrées qui ont pu conduire à des appréhensions.

Certains territoires ont exigé un accompagnement plus poussé, plus long et plus approfondi dans cette transition.

#### Suivi des commissions :

La fédération a évolué dans sa structure d'organisation avec la mise en place de commissions et comités nationaux chargés des disciplines associées.

Cette saison, le comité national du wushu a pleinement pris ses fonctions. Pour mémoire, sa création avait été votée lors de la précédente assemblée générale. Désormais, ce comité a grandi, et évolué dans des directions tout à fait positives et qui permettront au wushu d'acquérir une autonomie certaine au sein de notre fédération.

Un autre comité a pris son essor : le comité d'éthique et de déontologie. Ce comité a vocation à devenir un élément structurant de nos échanges avec tous les acteurs du mouvement fédéral.

Certaines commissions ont fait l'objet de nominations complémentaires (commission médicale, CSDGE, la commission nationale de Tai-jitsu, Commission Nationale du Yoseikan Budo, etc.)

Les travaux de ces commissions sont bien évidemment consciencieusement étudiés par le Conseil d'Administration.

C'est l'occasion de remercier et saluer l'action des commissions fédérales – sportives, techniques, disciplinaires, d'éthique, financières – qui ont fourni tout au long de la saison un effort constant dans leur contribution à la vie de notre fédération.

#### Préparation et suivi des réunions :

Comme chaque début de saison, le colloque des présidents des régions, des ZID et des départements s'est une nouvelle fois tenu à Montpellier. Ce moment continue d'être un temps fort de la saison. Les débats ont été vifs et constructifs.

En parallèle, se sont tenues les réunions des présidents de grandes régions et des ZID. Ces réunions ont permis de donner la parole aux territoires. Elles sont propices à la réflexion sur les missions et rôle de ces structures. M. RAVASSAUD assure toujours avec brio cette mission de référent auprès des ligues régionales.

La Fédération est pleinement respectueuse de sa mission de service public et des objectifs qui lui ont été attribués.

Le conseil d'administration ainsi que le secrétaire général tiennent à remercier les membres de l'assemblée générale de leur confiance et leur souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activité du Secrétaire Général sur la gestion du Conseil d'administration.

#### Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Les médaillés d'or des derniers championnats du Monde sont invités sur scène, présentés et remerciés pour leurs performances.

Il s'agit de l'équipe féminine, Andrea BRITTO, Léa VAZERI, Laura SIVERT, Leila HEURTAULT (excusée) et M. Steven DA COSTA.

M. BAILLON Yann directeur des équipes de France retrace leurs parcours et leurs performances lors de ces championnats du monde.

## 7.

### RAPPORT DU TRESORIER SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION, ET PRESENTATION DES COMPTES

---

#### Présentation : M. BOULET Philippe, Trésorier :

Sont évoqués successivement :

- Les ressources de la fédération ;
- Leurs utilisations ;
- La situation patrimoniale au 31 août 2018 ;
- La situation financière.

La clôture de l'exercice 2017/2018 fait ressortir un résultat positif de 268 595 euros.

Les faits marquants et significatifs de la saison sont les suivants :

- une baisse d'environ 3 600 licences, pour la saison 2017/2018 (soit -133 K€) ;
- La fédération a changé son identité visuelle en septembre 2017 ;
- La fédération a construit une salle de réunion d'environ 60 M2 ;
- La fédération a construit une extension à Castelnau le lez ;
- La fédération a renouvelé son parc de véhicule utilitaire en profitant du partenariat avec TOYOTA ;
- La fédération a subi un contrôle URSSAF qui aura pour conséquence une provision de 40 K€ ;
- La fédération a signé des protocoles d'accord avec les leasers des photocopieurs ;
- La fédération a subi un audit Flash du ministère qui n'a eu aucun impact financier ;
- La cour d'appel dans une décision du 11/10/2018 a condamné madame Violette, dans l'affaire MULTICONTROLE, à rembourser à la fédération 126 K€.

#### Concernant l'activité :

Les produits de fonctionnement ont globalement augmenté de 2,3%.

Pour les ressources associatives, il est à noter l'obtention d'une subvention exceptionnelle du ministère des sports de 105 K€. Le montant total de la subvention du ministère pour l'année 2017/2018 est de 878 546€.

Les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires de la boutique a baissé (-14 K€). La chute des ventes Adidas, due à une politique commerciale promotionnelle du fournisseur, explique cette différence. Nous constatons également une baisse des ventes de passeports et de cartes ceintures noires (-30K€), liée à la décentralisation de certains passages de grades.

Les prestations vendues sont en hausse de 14%, hausse due à la progression des recettes de parrainages (MDS +60 K€), de compétitions (+10 K€) et des stages (+13 K€).

#### Concernant la synthèse des charges :

Globalement les charges sont en hausse de 2%.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 117 000 € lié au changement de logo (88 K€) et au recours à la sous-traitance pour (142 K€).

Les charges de personnel sont en légère hausse par rapport à l'année précédente soit + 2,7 %. Cette progression est due au remplacement de salarié en maladie longue durée.

Une provision de 40 K€ a été provisionnée suite au contrôle URSSAF.

#### Concernant le résultat financier :

Les intérêts des emprunts sont responsables de la baisse des charges financières, ce poste devrait continuer de décroître. Au fur et à mesure des remboursements, la part des intérêts d'emprunt diminue.

Cette année le résultat exceptionnel est positif grâce aux protocoles d'accords signés avec les bailleurs de photocopieurs.

Il est à noter qu'une provision pour charge exceptionnelle, suite à un contrôle URSSAF, de 40 000 euros a été enregistré.

#### Concernant le bilan :

- Au niveau de l'actif :
  - Immobilisations :

Cette année est marquée par des investissements importants +617 K€ qui comprennent :

- L'Aménagement d'une salle de réunion polyvalente située sous l'ancienne : 258 K€ ;
- Travaux d'aménagement : 131K
- Acquisition de matériel de transport : 139 K€
- Renouvellement du parc informatique : 62 K€
- Acquisition et renouvellement de matériel de compétition et communication : 141 K€
- Charte graphique site internet et logiciels : 142 K€

- Les autres créances :

Ce poste est en forte diminution car cette année la subvention du ministère a été reçue au cours de la saison.

- Trésorerie :

Le niveau de la trésorerie disponible est la conséquence de la réception de la subvention du ministère et de la capacité d'autofinancement de la fédération.

De nouveau, cette année le découvert de 400.000 euros autorisé par le CREDIT MUTUEL n'a pas été utilisé.

- Au niveau du passif :

- Dettes financières :

Elles sont en baisse. La part du capital remboursé est plus importante à mesure que la part des intérêts baisse.

Un emprunt de 150 K€ a été contracté auprès du crédit mutuel pour le financement de la construction de la nouvelle salle de réunion au siège de la fédération.

- Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs sont en baisse de 20%. Un meilleur suivi des factures et de leur paiement a permis cette diminution.

- Les perspectives d'avenir :

La fédération reste prudente dans ses projections budgétaires. Les charges de fonctionnement étant en augmentation constante, les résultats des différentes prévisions seront plus mesurés. Une baisse des licences est déjà constatée pour la saison 2018/2019 qui nous a amené à revoir nos prévisions budgétaires pour les années à venir.

La fédération française de karaté a obtenu l'organisation d'une compétition d'envergure internationale : le tournoi de qualification olympique en 2020.

La révision du budget 2018/2019 ainsi que la présentation du budget 2019/2020 seront détaillés dans le document « présentation budgétaire ».

Le résultat prévu dans le budget primitif pour la saison 2018/2019 a été maintenu à 100 000 €. Ce résultat excédentaire est nécessaire pour constituer une réserve pour financer le TQO.

- Les évènements post clôture :
  - Diminution des licences ;
  - Obtention d'une subvention de 250 000 euros du ministère de la jeunesse et des sports pour l'organisation du tournoi de qualification olympique en 2020.

#### Comparaison réel et budget 2017/2018

- Secteur fédéral :

Le fonctionnement fédéral dégage globalement un résultat de 5 889 K€ contre 5 923 K€ prévu.

- Les recettes :

Les recettes sont composées à environ 96 % des licences. La prévision du nombre de licences était de 251 000. La réalité a été 253 088, soit une hausse de 70 K€. Il est à noter que ce réalisé est inférieur de 3 600 licences par rapport à l'année précédente.

- Les dépenses :

Ce sont les dépenses liées au fonctionnement administratif de la fédération. Elles ont augmenté de 8,31%. C'est dû en grande partie aux dépenses engendrées par le changement d'identité visuelle.

Les charges exceptionnelles ont dépassé les prévisions. Les valeurs nettes comptables des mises au rebut et cessions d'immobilisations ont fait progresser ces charges de 78K€.

- o Secteur achats ventes

Pour la boutique, c'est la variation des stocks de 75 K€ qui est à l'origine de la différence entre le budgété et le réalisé. Quant aux grades, les dépenses sont stables.

- o Secteur activités sportives :

Pour les recettes, les subventions en représentent les  $\frac{3}{4}$ . Les recettes des manifestations sont en recul de 30 K€. Une diminution de la fréquentation explique cet écart.

- o les dépenses :
  - L'action 1 concerne le développement ;
  - L'action 2 le haut niveau ;
  - L'action 3 le médical ;
  - Le développement pour un service de qualité.

Les frais liés à l'organisations des différentes compétitions, la difficulté à obtenir des salles et à les conserver (obligeant des délocalisations en province) et l'augmentation des coûts de location des salles, font augmenter le coût des compétitions nationales (+ 93K).

Les subventions versées aux organes déconcentré ont dépassé les prévisions de 223 K€.

Les dépenses liées aux haut niveau ont respecté leur enveloppe budgétaire.

- o Secteur formation :

Les recettes sont en hausse. Il y a eu plus formations que prévues. Les dépenses augmentent dans une moindre mesure. Elles ont été contenues.

En conclusion, la conclusion de cet exercice 2017/2018 sur un résultat 268 595€ est satisfaisante. Cela va permettre de constituer dès cette année une réserve fléchée pour le TQO.

Ce bon résultat est dû à une bonne gestion mais également à des produits exceptionnels liés à la résolution de litiges concernant les photocopieurs.

Le changement de présentation budgétaire va permettre aux différents acteurs fédéraux de mieux maîtriser leur budget.

Cette maîtrise sera la clé de la réalisation d'un exercice 2018/2019 qui se montre déjà difficile avec une tendance à la baisse des licences.

Mme DIDIER J. (MOSELLE) souhaite savoir si les arbitres de moins de 18 ans peuvent percevoir des indemnités. La fédération précise que la rémunération de personnes mineures est extrêmement délicate.

Présentation : M. LAUFFENBURGER P. et M. BOBILLIER J-P. vérificateurs aux comptes

Ils procèdent à la lecture de leur rapport.

Ils indiquent que les vérifications qu'ils ont effectuées leur permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'association. Ils proposent également de donner quitus au trésorier de la fédération.

8.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

Présentation : Mme TERQUEM Raphaële, Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui lui a été confiée par l'assemblée générale, elle a effectué un audit des comptes annuels de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées relatif à l'exercice clos le 31 août 2018 tels qu'ils sont joints à son rapport.

Elle certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Le fondement de cette opinion repose sur quatre éléments :

- Un référentiel d'audit.

Cet audit a été effectué selon les normes de l'exercice professionnel applicable en France. Les éléments collectés à cette occasion sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

- Le principe d'indépendance :

Cette mission a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui lui sont applicables et dictées par le Code de Déontologie.

- Justification des appréciations :

Dans ce paragraphe, le Commissaire aux Comptes explique les diligences, les contrôles particuliers qui sont faits quand il y a des pratiques comptables basées sur des estimations subjectives. En l'occurrence dans ces comptes, toutes les pratiques comptables ont été basées sur les principes dictés par le plan comptable général et aucune estimation n'est subjective. Il n'y a donc pas d'appréciation à formuler.

- Vérification du rapport de gestion et autres documents qui sont adressés :

Dans ce paragraphe, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, elle a procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. En effet, le Commissaire aux comptes est le garant de tous les chiffres issus de la comptabilité qui sont présentés à l'assemblée.

Elle n'a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière du Trésorier et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale.

Conformément aux exigences légales, les responsabilités de la direction et celles du Commissaire aux comptes sont rappelées.

Les comptes annuels de la fédération ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la fédération le 16 novembre 2018.

Le commissaire aux comptes établi un rapport de certification des comptes annuels qui mentionne que ces comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative, reflètent la réalité des opérations et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Comme le Code de Commerce le précise, le commissaire aux comptes ne s'immisce pas dans la gestion. Ce rapport n'est donc pas une garantie de la viabilité et de la qualité de la gestion de l'association, c'est à l'assemblée générale d'en juger.

9.

#### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2017/2018

---

Les comptes de l'exercice clos sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 31 août 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

10.

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

Présentation : Mme TERQUEM Raphaële, Commissaire aux Comptes

Il appartient au Commissaire aux Comptes de présenter un second rapport, qui lui, porte sur les conventions règlementées.

La définition des conventions règlementées telles que régies par les articles L.612-5, R.612-6 et R.612-7 du Code de commerce est rappelée.

Le commissaire aux comptes doit exposer dans son rapport les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et significatives pour l'une ou l'autre des parties. Il revient au Président de la Fédération d'avertir le Commissaire aux comptes de l'existence de nouvelles conventions règlementées. La loi ne prévoit pas l'information des membres de l'Assemblée générale sur les conventions déjà approuvées antérieurement et poursuivant leurs effets dans les mêmes conditions.

Trois conventions règlementées se sont poursuivies, celle concernant la rémunération du dirigeant, celle relative à la mise à disposition de bureaux à la ligue régionale Ile de France et celle relative à la mise à disposition de bureaux à la Zone interdépartementale Languedoc Roussillon. Ces conventions ont déjà été approuvées lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2017.

Cette année, la Commissaire aux Comptes n'a été avisée d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Après lecture du rapport spécial par le commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve ledit rapport sur les conventions règlementées.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

L'assemblée générale après en avoir délibéré, donne quitus dans leur gestion au trésorier et à tous les membres du conseil d'administration, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

## 11.

### FIXATION DU MONTANT DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

---

Le Conseil d'administration propose de maintenir la rémunération du Président à l'identique de ce qui avait été voté lors de la dernière AG.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, propose de maintenir une rémunération identique à celle déclarée lors de la dernière AG, à savoir une rémunération annuelle brute d'un montant de 61 200 €, avantage en nature compris, correspondant à une retenue sur salaire d'environ 8900 €/an en contrepartie de l'appartement dont le président dispose, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

12.  
AFFECTATION DES RESULTATS

---

M. BOULET P. indique qu'il est proposé par le Conseil d'administration d'affecter le résultat de cet exercice sur un compte de réserve spécial pour le TQO en fonds associatifs pour un montant de 250 000 € et en report à nouveau pour un montant de 18 595 €.

M.DEHAS O. (ARDENNES) souhaite connaître le détail de cette résolution et savoir -pour une meilleure compréhension des éléments soumis au vote- ce que signifie le terme TQO.

TQO signifie Tournoi de Qualification olympique. Il s'agit d'un tournoi que la FFK organisera à Paris en mai 2020. 250 000 € de subventions de l'Etat sont déjà accordés pour cette organisation. 200 000 € devraient être alloués par le Conseil Régional Ile de France et 100 000 € par la Ville de Paris. La part fédérale est aujourd'hui estimée à environ 350 000 €. Le budget de ce TQO est d'environ 1,8 millions d'euros.

Une partie du résultat de cet exercice comptable est donc affecté à cette organisation afin d'anticiper l'investissement qui sera nécessaire à la réalisation de cette manifestation.

M. MAUNIT X. (MAYENNE) demande si ce tournoi de qualification concerne les JO de Tokyo 2020 ou Paris 2024.

Ce tournoi est qualificatif pour Tokyo 2020.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition du conseil d'administration d'affecter le résultat de cet exercice sur un compte de réserve spécial pour le TQO en fonds associatifs pour un montant de 250 000 € et en report à nouveau pour un montant de 18 595 €.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

13.  
FIXATION DU MONTANT DES LICENCES POUR LA SAISON 2019/2020

---

Le conseil d'administration propose de maintenir le prix de la licence à 37€ pour la saison 2019/2020.

M. DIDIER F. précise que pour maintenir le budget de la fédération il avait été convenu d'augmenter le prix de la licence tous les deux ans. Or, cette année cette augmentation n'est pas proposée la conjoncture n'étant plus propice à cette augmentation.

M.DEHAS O. (ARDENNES) souligne les difficultés rencontrées par les organes déconcentrés. Il souhaiterait donc une augmentation plus conséquente du prix de la licence permettant une entrée d'argent pour le développement des comités départementaux.

L'Assemblée générale est composée de représentants des clubs. L'augmentation du prix de la licence doit ici être envisagée au regard des licenciés et des clubs et non en se référant aux considérations des organismes déconcentrés. Les remarques qui viennent d'être prononcées

doivent être faites lors de la réunion des présidents de ligues, zones et départements à Montpellier.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant de la licence délivrée par la Fédération à 37 € pour la saison 2019/2020, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

15.

#### FIXATION DU MONTANT DES PASSEPORTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2019/2020

---

Le conseil d'administration de la fédération propose de fixer à 25 € le montant du passeport sportif délivré par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5 € sont attribués au comité départemental concerné, pour la saison 2019/2020.

M. CHORFI B. (SEINE MARITIME) questionne la fédération sur les modalités de redistribution des 5 € aux départements et notamment le contrôle de l'effectivité de cette redistribution.

La fédération prend acte de cette remarque et va essayer de mettre en place un système permettant une meilleure visibilité de la rétribution des 5€.

La proposition secondaire de cette résolution est donc d'abandonner le passeport enfant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

M.DALLERAC F. (ESSONNE) souhaite savoir quelle sera la période de validité des passeports rouges.

Les passeports qui auront déjà été acquis seront valables jusqu'à la fin de leur période de validité.

M. BEZRICHE D. (RHONE) souhaite savoir quel est le sort des passeports qui ont déjà été achetés mais pas encore vendus.

La fédération procédera à l'échange de passeport s'il existe toujours des passeports rouges qui avait été acquis auparavant.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 25 € le montant du passeport sportif délivré par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5 € sont attribués au comité départemental concerné, pour la saison 2019/2020.

Résultat des votes :

Contre : SARTHE (928 voix), SARTHE (928 voix) soit 1858 voix

Abstention : CALVADOS (843 voix), LOIRE ATLANTIQUE (1194 voix) soit 2037 voix

Pour : Majorité

16.

FIXATION DU MONTANT DES PASSAGES DE GRADES ET DE LA REDEVANCE POUR LA SAISON 2019/2020

---

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2019/2020.

La Fédération assure une mission de service public de délivrance des dans et des grades pour les licenciés de la FFK mais aussi pour les licenciés des fédérations affinitaires. Un non licencié de la FFK pour passer un grade doit donc s'acquitter d'un montant (150€) correspondant à environ 3 années de licences.

Les licenciés de la FFK ne sont pas concernés par le montant de 150 €.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2019/2020.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

17.

FIXATION DU MONTANT DE L'HOMOLOGATION DES GRADES EXCEPTIONNELS ET ETRANGERS POUR LA SAISON 2019/2020

---

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2019/2020.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2019/2020, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

18.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR LE DIPLOME D'ENSEIGNANT DE BODY KARATE POUR LA SAISON 2019/2020.

---

Le Conseil d'Administration, propose de fixer à 200 € le prix de la formation relative au diplôme d'enseignant de body karaté. Ce tarif serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M.DEHAS O. (ARDENNES) souhaite que cette formation soit dispensée dans les départements.

L'attention des clubs et particulièrement ceux qui proposent du body karaté est attiré sur l'enjeu fiscal essentiel consistant à se différencier du secteur commercial.

Ce sujet est approfondi durant la formation au diplôme d'enseignant de Body karaté.

Une information générale sera envoyée dans les clubs.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré propose de fixer à 200 € le prix de la formation relative au diplôme d'enseignant de body karaté, tarif applicable à compter du 1er janvier 2019.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

19.

#### FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR L'AGA, LE DAF ET LE DIF POUR LA SAISON 2019/2020

---

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, pour la saison 2019/2020.

M. CASTIGLIONE P. (MORBIHAN) indique qu'une note a été envoyée indiquant qu'il est possible d'étaler le DAF sur 3 weekend end. Or, dans ce cas les coûts sont démultipliés et le prix du DAF ne couvre plus l'investissement qui est fait.

Il s'agit d'une possibilité qui est offerte suite à des demandes en ce sens de départements. Il ne s'agit toutefois en aucun cas d'une obligation.

M. DIGNOIRE P. (CALVADOS) souhaite savoir s'il est nécessaire de posséder le DAF depuis plus d'un an pour passer le DIF.

Le choix avait été fait d'allonger le temps entre le DAF et le DIF. Toutefois, la direction technique nationale a conçu que le délai d'un an prévu règlementairement était difficile. Il a été proposé en Conseil d'Administration de permettre des demandes de dérogations. Elles ne sont toutefois pas nombreuses et représentent depuis septembre environ 30 à 40 demandes.

La volonté est d'essayer d'instaurer un temps de maturité entre le DAF et le DIF.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, pour la saison 2019/2020.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

---

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION CQP POUR LA SAISON 2019/2020

---

Le Conseil d'administration propose de maintenir à 850 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2019/2020.

Le Conseil d'administration propose de fixer à 550 € le prix de la validation par acquis d'expérience du CQP, pour la saison 2019/2020.

Il est précisé que le CQP est en déficit et que cette augmentation du prix de la formation est liée au budget de la Fédération.

Il est expliqué que lors de la demande de VAE, un tuteur suit le pratiquant. Il y a deux étapes : le dépôt du dossier et l'accompagnement de la constitution du dossier final présenté au jury de l'examen du CQP.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 850 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2019/2020 à l'unanimité

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 550 € le prix de la validation par acquis d'expérience du CQP, pour la saison 2019/2020 à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

M. FLEURANT P. (MEURTHE ET MOSELLE) souhaite savoir si les coaches mineurs titulaires de l'AFA peuvent coacher des compétitions de poussins, pupilles, benjamins, c'est-à-dire des âges inférieurs.

En l'état actuel de la réglementation, cela n'est pas possible mais cette réflexion est jugée intéressante et mérite d'être approfondie.

M. FLEURANT P. (MEURTHE ET MOSELLE) dans les formations de coaches dispensées dans les organes déconcentrés, par exemple les meetings, lorsque la formation a déjà été dispensée à l'échelon supérieur est-il nécessaire de la renouveler au niveau du département ?

Ce cas de figure n'avait pas été anticipé. Toutefois, en l'état actuel de la réglementation cette formation doit à nouveau être dispensée. Ce cas de figure sera envisagé à nouveau pour l'année prochaine.

M. THILLIEZ P. (EURE) souhaite ajouter que l'organisation des meetings de coaches au sein des structures déconcentrées permet, outre la transmission d'informations, le partage entre coaches de différents niveaux.

---

 FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS FEDERALES
 

---

Le Conseil d'Administration, propose le maintien du montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2019/2020.

Il est précisé que cette mesure concerne toutes les compétitions fédérales.

La fédération est obligée de trouver de diversifier les sources de financement car le budget est de plus en plus restreint. La réflexion est portée aux membres de l'assemblée générale de la fédération afin de trouver de nouvelles façons de trouver des fonds.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2019/2020.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

---

 ADOPTION DU BUDGET 2019/2020
 

---

Présentation : Philippe BOULET, Trésorier :

Dans la présentation budgétaire, le prévisionnel 2018/2019 a été modifié et le primitif 2019/2020 a été établi.

Seront successivement abordés le secteur fédéral, achat vente, activités sportives et formation.

**Comparaison du budget primitif et final 2018/2019:**

- o Secteur fédéral :

La modification la plus importante concerne les licences. En tenant compte de la conjoncture, le nombre de licences de 252 000 prévu a été ramené à 246 000 soit 6 000 licences de moins.

Dans le secteur de dépense fédéral, toutes les prévisions de dépenses ont été remaniées afin d'obtenir une économie globale de 85 000 €.

- o Activité achats/ventes :

Le résultat des activités boutiques et grades qui la composent était de 18 000 €. Des ajustements ont été réalisés, ce qui ramène la prévision à 63 500 €.

- o Activités sportives :

Elles ont été ajustée par rapport à la saison précédente. Les prévisions incluent la hausse de la subvention de la région Ile de France pour l'organisation de l'Open de Paris. 50 000 € ont été obtenus contre 12 000 € l'année précédente.

Les recettes des manifestations sont en légère baisse de 30 000 €.

Quant aux dépenses, les demandes et les besoins du haut niveau ont été pris en compte ainsi que les dépenses réelles de l'organisation des compétitions et les aides versées aux organes déconcentrés.

Enfin, un impact sur la fédération avait été prévu à hauteur de 5 800 000 €, en réalité il est de 5 760 000 €.

- o Secteur formation :

Le résultat prévisionnel de - 26 000 € est ramené à - 18 000 €. Les recettes et les charges ont augmenté car le nombre de formations a augmenté.

### Le budget primitif 2019/2020

Le budget 2018/2019 a été reconduit. Quelques ajustements ont été apportés.

Le nombre prévisionnel de licences a été reconduit sur le même niveau que la saison 2017/2018 soit 251 000 licences.

Pour la boutique, la prévision est à la hausse en passant de 152 000 à 188 000 € liés à la prévision de la progression du chiffre d'affaire lié à la vente des produits Adidas et la vente de produits dérivés au TQO.

Les recettes des manifestations sont revues à la hausse (environ 10 000 €) car il est prévu une hausse des fréquentations.

Le point le plus important de ce budget 2019/2020 est lié à l'organisation du TQO. Pour le moment, la part de charge prévue pour la fédération est de 301 200 €. Une subvention de 250 000 € du Ministère des sports a été obtenue pour l'organisation de cette manifestation. Une demande de subvention auprès de la région Ile de France a été déposée pour un montant de 200 000 €.

La charge du TQO impactera fortement le résultat de cet exercice.

En fonction de tous ces éléments, la fédération prévoit un résultat positif de 50 000 € pour l'exercice 2019/2020.

M.MAUNIT X. (MAYENNE) souhaite savoir quelles sont les composantes des recettes de manifestations.

Les recettes de manifestations sont essentiellement composées de la billetterie et les droits d'engagement.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel pour la saison 2019/2020, à l'unanimité.

#### Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

## FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION FEDERALE

---

Le Conseil d'Administration propose le maintien le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales, à 250 €, et dont 65 % du montant sera attribué à la zone interdépartementale et 35 % sera attribué au comité départemental, pour la saison 2019/2020.

Une commission sera mise en place cette saison afin de réétudier cette répartition.

M.DEHAS O. (ARDENNES) souhaite savoir quand va être mise en place ce groupe de travail et fait savoir qu'il souhaite y participer.

Elle sera mise en place en début d'année 2019.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales, à 250 €, et dont 65 % du montant sera attribué à la zone interdépartementale et 35 % sera attribué au comité départemental, pour la saison 2019/2020, à l'unanimité.

### Résultat des votes :

Contre : ARDENNES, soit un total de 611 voix

Abstention : 0

Pour : Majorité

24.

## CONSTITUTION COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE

---

Le Conseil d'Administration propose de constituer un comité départemental de la Haute Garonne.

Le Président rappelle que l'année précédente l'assemblée générale avait voté le retrait d'attribution du précédent Comité départemental de la Haute Garonne qui n'avait pas voulu appliquer les statuts de la fédération. Dès lors, un nouveau comité départemental a été constitué.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie la décision de constitution d'un comité départemental de la Haute Garonne, à l'unanimité.

### Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

25.

## PROPOSITION DE CONSTITUTION DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE DU NORD PAS DE CALAIS

---

Les dirigeants de la ligue régionale Hauts de France sont à l'origine de cette volonté de constituer une zone interdépartementale du Nord Pas de Calais.

Une pensée est adressée à M. HERNANDEZ ancien président de la Ligue régionale Hauts de France.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie la décision de constitution d'une zone interdépartementale du Nord Pas de Calais, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

26.

---

RETRAIT DES ATTRIBUTIONS DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE MIDI-PYRENEES

---

La zone interdépartementale ne dispose plus de structure juridique propre mais se constitue d'un délégué élu au sein du comité directeur de la ligue régionale Occitanie. La volonté de retirer les attributions de la ZID sous forme d'association fait suite à des difficultés de gestion.

M. DIDIER Francis rappelle que beaucoup de difficultés rencontrées dans les structures déconcentrées sont issues de conflits d'intérêts. Il indique que, tel que le comité d'éthique et de déontologie l'a souligné, les conflits d'intérêt sont à prévenir et doivent à tout prix être évités.

M. DELPEYROUX a été élu représentant de la ZID au sein du comité directeur de l'Occitanie.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie la décision de retrait des attribution de la zone interdépartementale du Midi-Pyrénées, à l'unanimité..

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

27.

---

QUESTIONS DIVERSES

---

M.DEHAS O. (ARDENNES) adresse ses remerciements au président, à la direction technique nationale ainsi qu'au conseil d'administration pour la mise en place des formations karaté santé mais regrette toutefois la localisation de cette formation à Montpellier.

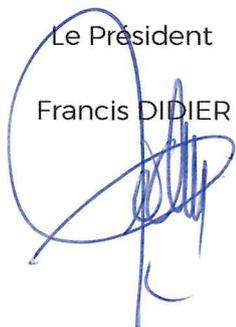
La médaille d'argent de la FFK est remise à M. LESCALIER JC.

La médaille d'or Jeunesse et sports est remise à M. DELPEYROUX.

Aucune autre question n'étant posée, le Secrétaire Général clôt l'Assemblée Générale extraordinaire à 16h00.

Le Président

Francis DIDIER



Le Secrétaire Général

Philippe BOULET



29